

# Arrêté du Maire

N°

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE - 3 rue des Glycines - BP 54105 - Baume les Dames, en date du 19 octobre 2020,

Et afin de permettre le bon déroulement de travaux ENEDIS - quartier Petite Hollande, tout en assurant la sécurité des usagers.

---

Objet : circulation et stationnement - quartier Petite Hollande – travaux SOGEA FRANCHE COMTE

---

Arrêtons,

## Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception de l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE, sera interdit, à l'avancement du chantier, sur tous les emplacements de stationnement du parking situé entre l'avenue Léon Blum et le bâtiment des Hexagones, **sur une durée de 10 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

## Article 2 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE, sera interdit rue Maurice Ravel, à l'avancement du chantier, sur tous les emplacements de stationnement, côté numérotation paire, dans sa partie comprise entre l'immeuble sis au n°2 et le carrefour giratoire formé par la rue Maurice Ravel, la rue de la Petite Hollande et la rue François Mitterrand, **sur une durée de 20 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

## Article 3 :

Le stationnement de tout véhicule, à l'exception des véhicules de l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE, sera interdit rue Wolfgang Amadeus Mozart, à l'avancement du chantier, sur tous les emplacements de stationnement, côté numérotation impaire, dans sa partie comprise entre la rue Maurice Ravel et l'avenue Jean Moulin, **sur une durée de 20 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

## Article 4 :

Des voies de circulation seront neutralisées, sur le parking situé entre l'avenue Léon Blum et le bâtiment des Hexagones, **sur une durée de 10 jours, dans la**

**période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera sur les voies restantes et seront réglées au moyen de panneaux de signalisation temporaire.

#### **Article 5 :**

Une voie de circulation sera neutralisée rue Claude Debussy, côté numérotation paire, dans sa partie comprise entre l'immeuble sis au n°52 et la rue Maurice Ravel, **sur une durée de 10 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de type B15 et C18 ou de feux de chantier KR11.

#### **Article 6 :**

Une voie de circulation sera neutralisée rue Maurice Ravel, côté numérotation paire, dans sa partie comprise entre l'immeuble sis au n°2 et le carrefour giratoire formé par la rue Maurice Ravel, la rue de la Petite Hollande et la rue François Mitterrand, **sur une durée de 20 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

La circulation des véhicules s'effectuera par alternance sur la voie restante et sera réglée au moyen de panneaux de type B15 et C18 ou de feux de chantier KR11.

#### **Article 7 :**

Une voie de circulation sera neutralisée rue Wolfgang Amadeus Mozart, à l'avancement du chantier, côté numérotation impaire, dans sa partie comprise entre la rue Maurice Ravel et l'avenue Jean Moulin, **sur une durée de 20 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les véhicules en provenance de la rue Vivaldi seront déviés en direction de la rue Saint Saens.

Les véhicules en provenance de l'avenue Jean Moulin ne pourront pas accéder à la rue Wolfgang Amadeus Mozart et devront continuer sur l'avenue Jean Moulin.

#### **Article 8 :**

Les voies de circulation situées entre l'immeuble sis au n°10 rue Maurice Ravel et l'immeuble sis au n°12 rue Maurice Ravel, d'accès au parking situé au côté opposé à l'entrée principale de l'immeuble sis au n°12 rue Maurice Ravel seront neutralisées, **sur une durée de 10 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

L'accès au parking situé au côté opposé à l'entrée principale de l'immeuble sis au n°12 rue Maurice Ravel se réalisera depuis l'entrée située rue Claude Debussy.

#### **Article 9 :**

Toute circulation piétonne sera interdite, à hauteur des travaux, **sur une durée de 45 jours, dans la période comprise entre le mardi 03 novembre 2020 et le jeudi 31 décembre 2020, selon l'avancement des travaux.**

En conséquence :

Les piétons devront suivre la signalisation mise en place et circuler sur les zones balisées à cet effet pendant toute la durée des travaux.

**Article 10 :**

La vitesse de circulation de tous les véhicules au droit du chantier sera limitée à 30km/h.

Cette limitation sera matérialisée de part et d'autre du chantier par les panneaux de type B14 portant la mention « 30 ».

**Article 11 :**

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE – 3 rue des Glycines – BP 54105 - Baume les Dames, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 12 :**

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.